

FICHE D'ENREGISTREMENT

Relative à la
Mesure CE_36VI_SPM1

Modalités de contrôle de l'IFT
(Indice de Fréquence de Traitement)

Engagement du 15 mai 2020 au 15 mai 2025 – mesures système polyculture-élevage dominante élevage, maintien de pratiques, niveau 1

Année N° îlot..... N° parcelle..... Surface de la parcelle.....ha Culture introduire (variété).....Date récolte.....

ATTENTION : 1 ligne = 1 traitement / Traitement de semence : IFT = 1

CONTROLE DES IFT									CALCUL DE L'IFT			Vérification de l'absence de régulateurs de croissance (Sauf pour l'orge brassicole)	
Date Jour et mois	Type de produit utilisé	Nom commercial entier du produit utilisé	Cible (ravageur, maladie)	Surface totale de la parcelle traitée (ha)	Surface traitée (ha)	Proportion de la parcelle traitée (%)	Dose appliquée sur la surface + unité g/ha kg/ha l/ha	Dose homologuée référence (de la culture pour la cible) + unité (même que le dose appliquée)	IFT	IFT herbicides = IFT herbicide, sinon 0	IFT hors herbicides = 0 si herbicide sinon IFT	ABSENCE*	PRESENCE (Quantité à préciser pour orge brassicole)
FORMULE CALCUL				(A)	(B)	(C) = (B)/(A)x100	(D)	(E)	= (C)x (D)/(E)				
									TOTAL				

*ATTENTION : même en l'absence de régulateurs de croissance, veillez à bien le matérialiser par une croix dans la colonne prévue à cet effet. Obligatoire en cas de contrôle.

IFT herbicide sur la parcelle IFT hors herbicide sur la parcelle

ATTENTION : La tenue du **cahier d'enregistrement des interventions** constitue une pièce indispensable du contrôle. Aussi, **l'absence ou la non-tenue** de ce cahier le jour du contrôle se traduira par l'application du régime de sanctions, qui peut aller **jusqu'au remboursement total de l'aide, même si ce cahier ne doit comporter que des valeurs nulles.**